



CHARTRE DU RESIDENT

Le soussigné
Demeurant
Véhicule
Téléphone
E-mail

Reconnait ce jour,

- Avoir reçu un macaron « Résident » à apposer sur le pare-brise de mon véhicule (intérieur côté droit)
- Être informé du fait que le macaron ouvre droit à la tarification résidente sur l'ensemble de la zone réglementée selon le choix opéré : soit abonnement journalier payable à l'horodateur, soit abonnement mensuel.
- Être informé que ma qualité de résident ne me dispense pas de respecter les prescriptions particulières prises en matière de stationnement et faisant l'objet sur le terrain d'une signalisation réglementaire. (Exemples : respect des interdictions de stationner, pendant les travaux, limitation du stationnement à un endroit donné...).

IMPORTANT

La date de validité du statut résident s'achève à la fin de l'année civile en cours et débute à compter de la date de signature de la charte.

Le renouvellement du macaron doit être effectué annuellement 1 mois avant la date de la fin de validité (31/12) auprès de la Police Municipale située : 35 Rue César Campinchi 20200 Bastia.

Ce renouvellement est assujéti à la présentation des justificatifs en copie : Avis d'imposition de la taxe d'habitation le plus récent, carte grise (tous ces documents doivent mentionner votre adresse de Bastia).

Toute modification en cours d'année des conditions d'obtention du macaron doit être déclarée auprès des services municipaux (déménagement, changement de véhicule ...).

Toute fausse déclaration ou tentative d'utilisation frauduleuse du macaron, entraînera des poursuites et la résiliation définitive de l'accès au tarif « Résident ».

Bastia, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Exemplaire réservé au créancier

REGIE DE RECETTE DES PARCMETRES ET HORODATEURS

Avenue Pierre Guidicelli - 20410 Bastia Cedex

N° National d'émetteur :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la Mairie de Bastia régie des parcmètres et horodateurs. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec la Mairie de Bastia.

Nom et adresse du titulaire du compte à créditer

Mairie de Bastia
Régie de recette des parcmètres et horodateurs
20410 Bastia Cedex

Nom et adresse du créancier

DDFIP
Service DFT
20200 BASTIA

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter

Nom et adresse postale de l'établissement du compte à débiter

Références bancaires (joindre un R.I.B)

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Date :

Signature :